

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 19 octobre 2023, l'ordonnance suivante:

C-4.1, o. 296, établissant la modification du sens de circulation des rues Berri et Rivard entre la rue Marie-Anne et la rue Rachel de la façon suivante:

- rue Berri à sens unique vers le sud;
- rue Rivard à sens unique vers le nord.

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 19 octobre 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant l’ordonnance édictée par le conseil d’arrondissement à sa séance extraordinaire du 19 octobre 2023 a paru le 19 octobre 2023 sur le site Internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 19 octobre 2023

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil